



grosse difficulté d entente avec le papa a mon fils

Par **johana48**, le **27/11/2010** à **21:05**

bonjour, je souhaite vous poser quelques questions car je ne sais plus quoi faire, j ai un petit garçon de 3 ans, dont j ai la garde . Le JAF qui c est occuper de mon dossier en Lozère (ou j'étais domiciliée a l époque en 2007 au moment ou je l ai saisi) a rendu le jugement et a dit que nous devons faire partage des kilometres (j'habite maintenant aux angles dans le 66 car en lozère je n avais personne et qu il me harcelé) , après beaucoup de tensions au départ, cela c etais calmé jusqu'a maintenant car j'ai trouver un emplois saisonnier aux angles, ce qui fait que je ne peux pas faire le déplacement jusqu'a bezier (le point de rdv fixé) étant donner mes horaires (05h00/11h00 et 15H00/18H00) je n ai qu un seul jour de conger ou je ne me sent pas capable de le passer sur la route de plus ce ne sera jamais en week end que j aurais mon jour de conger (le jugement dit que mon fils dois aller a bezier du dimanche au dimanche le premiere semaine des vacances de noel), je lui ai donc proposer que exeptionnellement pendant la saison d'hiver qui dure 5 mois environs a chaques vacances scolaire qu il se déplace jusqu'aux angles et qu en contrepartie moi des que mon contrat se termine j en ferais de même et que je ferais le même nombre de trajet jusqu'en lozère, ça ne lui convient pas du tout (lui, ne travaille pas) alors je ne sais absolument pas comment faire parceque il m est impossible de pouvoir prendre des jours de conger en travail saisonnier le week end ! je me suis meme renseigner pour les accompagnateur sncf mais ici il ne le font pas et puis ce n est qu'a partir de 4 ans... de plus sa compagne actuelle c est permis de m envoyer des textos et de m appeller en m insultant de mere indigne car j allais travailler et que je ne propose aucuns arrangements , hors, je ne demande absolument rien au papa, ni de pension, ni de participation a tout les frais de scolarité ou de centre de loisirsje ne sais pas si elle a le droit de s interposéé comme ça dans la vie de mon enfant ? je ne me suis jamais interférée dans leurs vie , elle me menace d'en arriver a la justice , je suis perdu il me semble que j essaie d arriver a des arrangements pourtant je dois faire quoi ? ne pas travailler ? de plus je ne peux pas consulter mon avocat puisque qu il etais en lozère et que je ne suis plus domiciliée la bas (et je n ai pas eu besoin depuis 2 ans d en consulter un) çï vous pouvez me donner quelques reponses je vous en remercie d avance.

cordialement

johana

Par **Domil**, le **27/11/2010** à **23:29**

Faites une requête au JAF du nouveau domicile de l'enfant (simple lettre avec les coordonnées de toutes les parties, en LRAR). Vous auriez du le faire avant de déménager ou

juste après. Demandez à ce que les droits changent du fait de l'éloignement et de vos moyens financiers.

Par **johana48**, le **29/11/2010** à **15:30**

bonjour et merci pour votre réponse,
la juge savais que j'habitée au angles ! jy suis passer 2 fois en habitant plus en lozère
parceque le jugement n'étais pas terminer . je n'ai pas eu besoins de saisir a nouveau un JAF
...mais la je me doute bien que vu les tensions qui s installe je vais devoir faire quelque
chose. merci a tous pour le soutient ça fait du bien de pouvoir en parler et d'avoir des conseils

.
bises
johana